

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 35;
A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LATITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Avril 1879.

Chronique générale.

M. le ministre de l'Agriculture et du commerce vient d'adresser au président de la Société nationale d'agriculture la lettre suivante pour l'inviter à procéder à une enquête sur la situation agricole en France:

Monsieur le président,

Il s'est produit, dans ces derniers temps, parmi les personnes qui s'adonnent à la pratique de l'agriculture, une agitation qui a vivement éveillé l'attention du gouvernement de la République. Les esprits sont-ils émus par un ensemble de faits auxquels il faudrait attribuer pour l'avenir un caractère permanent ou par des événements purement exceptionnels?

Ces deux opinions partagent les législateurs et les économistes, comme les agriculteurs eux-mêmes, et il importe au gouvernement d'avoir sur ce sujet des renseignements précis.

Comme ministre de l'agriculture, j'ai le devoir de rechercher les causes qui provoquent les plaintes des cultivateurs et, pour atteindre ce but, de poursuivre une enquête approfondie auprès des personnes le mieux en situation d'éclairer les pouvoirs publics sur le véritable état des choses.

C'est à ce titre que je m'adresse, aujourd'hui, à la Société nationale d'agriculture de France, c'est-à-dire à l'un des organes les plus autorisés de l'industrie agricole. Par les savants qu'elle compte dans son sein, par les nombreux correspondants qu'elle possède dans toutes les parties de la France, cette Compagnie est parfaitement à même d'éclairer le gouvernement sur la grave question dont il s'agit.

J'ai donc l'honneur de vous prier, monsieur le président, de saisir votre Société du questionnaire suivant, en la priant de vouloir bien m'adresser un rapport contenant les réponses aux diverses propositions qui se trouvent consignées ci-dessous.

1. Quelle était la situation de l'agriculture avant l'année 1861, c'est-à-dire avant l'époque où les traités de commerce ainsi que les différents actes législatifs qui régissent actuellement la production et le commerce des grains, le commerce de la boulangerie et celui de la boucherie, aient modifié le régime économique de notre industrie agricole? Il conviendrait d'indiquer cette situation au point de vue:

- De la division de la propriété;
Des assolements;
De la production des céréales;
De l'élevage des animaux domestiques et de leurs produits (lait, laine, viande, travail, volailles);
De la production des cultures industrielles, en distinguant particulièrement celle de la vigne, de la betterave à sucre, du houblon, du tabac, du colza, du mûrier, etc.
Des industries annexes (distilleries, magnaneries, fromageries, sucreries, etc.);
De l'outillage agricole;
De l'emploi des engrais commerciaux et du fumier;
De la quantité relative des bras à la disposition des cultivateurs (gens à gages, tâcherons et journaliers);
Des salaires des ouvriers agricoles (en distinguant ceux des ouvriers loués à l'année de ceux des journaliers pris temporairement);
De la dépense en main-d'œuvre nécessaire pour les diverses cultures;
Des prix à façon des divers travaux de culture;
Du capital d'exploitation et des profits;
Des charges pesant sur le sol (impôts, prestations, taxes diverses);
Des frais de transport et de vente;
Des débouchés.

2. Quelle est actuellement, en prenant la moyenne des six dernières années, la situation de l'industrie agricole aux différents points de vue énoncés dans la question précédente?

Dans la région des céréales?
Dans les pays d'herbage?
Dans les contrées à cultures arbustives (région des vignes, de l'olivier et du mûrier)?

3. Quelle est la condition, dans ces diverses régions naturelles, du propriétaire (grand moyen et petit)?

Du fermier (grande culture, moyenne culture, petite culture)?

De l'ouvrier agricole?

4. Quelles sont les causes générales et secondaires, permanentes et accidentelles, qui ont amené les changements signalés dans la situation de l'agriculture?

Dans quelle mesure chacune d'elles a-t-elle agi? Et, en particulier, dans quelles proportions les intempéries, quand elles sont persistantes comme en 1878, peuvent-elles réduire le rendement d'une récolte de froment, diminuer la qualité du grain et augmenter les frais des cultivateurs?

Par quels moyens (procédés culturaux, moissonneuses et autres) l'agriculteur peut-il remédier partiellement à ces mauvais effets?

5. Quelle influence la législation sur les grains, le commerce de la boulangerie, celui de la boucherie et les traités de commerce a-t-elle exercée sur la situation présente?

6. Quelles sont les améliorations et les réformes culturelles qu'il serait possible aux cultivateurs de réaliser dans un avenir prochain pour changer leur situation, accroître leur profit et les mettre davantage, et autant que cela est possible, à l'abri des crises qui se produisent périodiquement?

7. Par quelles mesures et par quels encouragements spéciaux l'Etat pourrait-il concourir à cette œuvre de progrès?

Ainsi que vous le remarquerez, monsieur le président, l'enquête à laquelle la Société nationale d'agriculture de France est conviée, doit avoir pour objectif de permettre d'apprécier nettement les conditions de la production des diverses denrées alimentaires ou propres aux usages industriels, de constater l'état de la propriété, de déterminer les difficultés de tout ordre avec lesquelles nos cultivateurs peuvent se trouver aux prises, d'indiquer les obstacles qu'ils rencontrent; et, d'un autre côté, de rechercher les moyens d'écarter ces obstacles et de surmonter ces difficultés, afin d'asseoir la prospérité de la première, de la plus grande des industries, sur des bases aussi inébranlables que possible et de la rassurer sur l'avenir.

Il vous paraîtra, sans doute, comme à moi-même, fort important de relever et d'apprécier par les faits eux-mêmes la part d'influence que les actes promulgués de 1858 à 1863 ont pu exercer sur l'état actuel de l'agriculture, et de faire ressortir, par une comparaison toute naturelle, la part des responsabilités qui, dans cette situation, pourrait incomber aux circonstances extérieures.

Aussi, je ne saurais trop recommander à la Société de ne s'attacher qu'aux faits parfaitement établis et justifiés par des exemples très-probants ou des chiffres soigneusement vérifiés; d'écartier surtout les allégations vagues ainsi que les généralisations qui ne reposent que sur des rumeurs dont l'authenticité, si l'on veut remonter aux sources, échappe à l'examen; enfin, de prendre toujours, pour points de comparaison ou d'appréciation, les exploitations ou les cultivateurs qui, dans chaque région agricole, y représentent le plus exactement la situation de l'économie rurale.

Je compte sur le zèle, le dévouement et les lumières de votre Compagnie pour mener à bonne fin cette enquête, qui exige une connaissance approfondie de la science et de la pratique agricole; un attachement sincère à l'agriculture, à ses progrès, à sa prospérité, ainsi qu'au bien-être de ceux qui l'exercent; un coup d'œil sûr, impartial, comme un esprit absolument dégagé de tout parti pris, en un mot, toutes les qualités qui distinguent particulièrement l'honorable Société dont vous dirigez les travaux.

Je vous serai obligé de me transmettre, aussitôt que vous le pourrez, le résultat des délibérations de la Société nationale d'agriculture, afin que le gouvernement, éclairé sur le véritable état des choses et se dégageant de toute exagération, puisse préparer, s'il y a lieu, les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour donner satisfaction aux demandes légitimes, et faire cesser une émotion qui pourrait devenir préjudiciable aux intérêts de l'agriculture.

Recevez, etc. P. TIBAUD.

On annonce qu'un remaniement préfectoral aura lieu aussitôt après la session des conseils généraux et s'étendra également à plusieurs sous-préfectures importantes.

Le Journal officiel a publié l'état du commerce de la France pendant les trois premiers mois de l'année 1879.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mars 1879, à 1,125,968,000 fr., et les exportations à 740,229,000 fr.

M. le marquis de Barthélemy, préfet de Seine-et-Oise, a adressé sa démission au ministre de l'intérieur. Il a consenti, néanmoins, à rester encore en fonctions pendant la session du conseil général.

Le comte Gaston de la Rochefoucauld, premier secrétaire d'ambassade, qui vient d'être mis en disponibilité, ne l'a été que pour avoir refusé d'accepter les fonctions de son grade auprès de M. Challemel-Lacour.

Il est maintenant hors de doute qu'une partie du ministère, — pour ne pas dire tout le ministère, — considère les propositions de lois de M. Jules Ferry comme un minimum auquel on renoncera très-volontiers devant le Sénat, pourvu que cette assemblée veuille accorder le retour à l'Etat de la collation des grades et... Bien entendu, le projet Ferry serait présenté à la Haute-Chambre tel que l'aurait voté la Chambre basse, soutenu même dans ces termes par le gouvernement, qui se laverait les mains, devant les députés, de l'échec partiel auquel il s'attend et se prépare.

Tous ces plans surlingotés par lesquels brille le petit machiavélisme de nos gouvernants sont, il est vrai, exposés à un même échec. Quand on arrivera à la discussion du projet Ferry, il se peut très-bien que ces habiles gens ne soient plus là pour en régler le sort.

En effet, un journal fait prévoir avec belle assurance, pour la rentrée parlementaire, une crise ministérielle dont les projets Ferry seraient l'occasion ou le prétexte. On remarque, d'autre part, que la République française se lance à corps perdu et à logique débridée dans la défense enthousiaste de ces projets. Enfin, voici les députés les plus dévoués à M. Gambetta, qui s'avisent de convoquer, dans leurs départements respectifs, des réunions publiques ou privées pour faire voter aux électeurs des encouragements à M. le ministre de l'instruction monopolisée. On se demande si M. Gambetta ne songerait pas à chauffer la crise prévue, afin d'expulser du cabinet ce qu'il y reste d'éléments centre-gauche.

On télégraphie de Berlin au Soleil que l'impression produite sur l'empereur Guillaume par la nouvelle de l'attentat contre le czar a été tellement vive que sa santé inspire de nouveau quelques inquiétudes.

On sait que M. Dufaure est l'un des sénateurs les plus opposés aux projets de loi de M. Jules Ferry et qu'il a réussi à faire partager son opinion à ce sujet à un grand nombre de ses collègues. Les ministres connaissent cette hostilité de l'ancien président du conseil contre les lois sur l'enseignement, et la partagent en partie, de sorte qu'il n'y aura bientôt plus dans le cabinet que M. Jules Ferry qui sera partisan de ses propres projets.

La semaine dernière est décédée à Nevers, au couvent des Sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne, la sœur Marie Bernard, qui n'était autre que Bernadette Soubirous, la petite fille de Lourdes, à laquelle, en 1858, la sainte Vierge apparut plusieurs fois. Ces apparitions ont été démenties.

du célèbre sanctuaire connu aujourd'hui de toute la chrétienté.

Les funérailles de sœur Marie Bernard ont eu lieu samedi à Nevers. Elle était née le 7 janvier 1844.

On annonce que le général Gresley aurait l'intention d'enlever aux institutions congréganistes, pour la donner à des laïques, l'instruction des enfants de troupe de la garnison de Lille. On affirme aussi que le ministre de la guerre, subissant les influences radicales, prépare une circulaire pour assurer à tous les enfants de troupe l'instruction sans Dieu.

UN MARIAGE MIXTE.

M. Lefèvre, conseiller municipal, neveu de M. Vacquerie, administrateur du Rappel, et ancien président du conseil général de la Seine, a une fille qu'il vient de marier à M. Glaize, peintre.

Jusqu'ici rien d'étonnant; mais il paraît que la lettre de faire part envoyée par la famille présentait cette particularité:

Le père de la mariée, M. Lefèvre, invitait ses amis au mariage civil; tandis que M. Glaize, qui ne partage pas, paraît-il, les idées matérialistes de son mari, invitait ses amis d'assister à la bénédiction nuptiale.

De telle sorte que pour chacun de ses auteurs, M. Lefèvre n'est qu'à demi mariée. M. Victor Hugo, témoin du mariage à la mairie, s'est dérobé au moment de se rendre à l'église.

Il y a là de quoi faire un vaudeville. Il y a plus encore matière à de tristes réflexions. M. Lefèvre a bien mérité du Rappel.

Les édiles républicains de Paris n'ayant, paraît-il, rien de mieux à faire, ont pris la résolution de changer les noms de différentes rues de la capitale.

- La rue Saint-Arnaud deviendrait rue Lincoln;
La rue Billault, — rue Charras;
La rue de Morny, — rue Pierre-Charron (entre la place d'Iéna et l'avenue des Champs-Élysées);
La rue Abbattucci, — rue Washington (des Champs-Élysées à Saint-Augustin);
La rue Magnan, — rue Beaupaire;
Le boulevard Haussmann, — boulevard Etienne-Marcel;
L'avenue Joséphine, — avenue Marceau;
L'avenue du Roi-de-Rome, — avenue Kléber;
L'avenue de la Reine-Hortense, — avenue Hoche;
Le quai Napoléon, — quai aux Fleurs;
La rue Bonaparte, — rue Gutenberg;
La rue Cambacérés, — rue de Coulmiers;
La rue d'Albe, — rue Rouget-de-l'Isle;
La rue Marie-Louise, — rue Viète;
La rue du Dauphin, qu'on propose de changer en rue de la Convention, parce que la Convention a siégé sur cet emplacement;
La rue Marie-Antoinette, qui reprend le nom d'Antoinette que lui avait donné son fondateur;
La rue d'Argenteuil, que l'on propose de nommer rue Pierre Corneille, tandis qu'on demande que:
La rue Corneille soit appelée rue George Sand.
La commission indique en outre les noms de:
La rue de la Marseillaise à la place de la rue des Feuillants.
Rue Paul-Louis Courier à la place de la rue du Frère Philippe.
Avenue Ledru-Rollin, boulevard d'Edgard-Quinet et avenue Diderot, pour les boulevards Mazas, Lacuée et d'Enfer.
La rue Fontanes par celui de Valette, le professeur de droit qui protesta contre le Deux-Décembre.
La rue Moyencourt (15e arrondissement) deviendrait la rue Lakanal.
Et la rue des Sept-Voies, continuant la rue des

### Un mot pour finir.

Si ces propositions se réalisent, une semblable série de modifications ne fera assurément que rendre encore plus difficile le travail des facteurs. De plus, les commerçants qui habitent ces rues débaptisées vont être obligés de se faire faire des imprimés et des lettres de lettres, peut-être de dépenser pas mal d'argent en frais d'avis et d'annonces, et que les cochers de fiacre ne connaîtront plus leur chemin.

Quant à avoir la prétention de rayer de la mémoire humaine des noms comme ceux de Saint-Arnaud, Haussmann, Billault ou Cambacérès, il faut être en enfance pour se laisser aller à une telle illusion. Remplacer le nom d'Haussmann par celui d'Etienne Marcel ! N'est-ce pas le comble du grotesque ? D'abord Etienne Marcel, prévôt des marchands, fut un triste sire qui trahit le peuple et livra la bonne ville de Paris au Navarrais. Voilà de quoi le recommander aux radicaux. Il est vrai que M. Haussmann, lui, n'a comme titre à l'estime publique que les admirables travaux qui ont fait de Paris la ville la plus belle et la plus saine du monde.

### OBSÈQUES DE M. DE VILLEMESSANT.

Les funérailles de M. de Villemessant ont eu lieu jeudi, à midi, en l'église Saint-Honoré.

Dès dix heures du matin, toute la place d'Éylau était déjà remplie d'une foule compacte.

L'église Saint-Honoré, une des plus petites de Paris, pouvait à peine contenir 100 personnes; aussi une annexe de dix mètres de long avait été construite pendant la nuit précédente, autour de l'église, pour permettre aux invités d'être à l'abri des ondées si fréquentes en ce moment.

Des plantes vertes étaient disposées le long des grilles du portail dessiné en ogive et laissait à découvrir le porche.

Un grand nombre de personnes ont pris place dans l'annexe où des banquettes avaient été placées pour les invités porteurs de cartes violettes.

À l'intérieur, la décoration, d'une richesse extraordinaire et d'un effet superbe, s'élevait jusqu'à la voûte du temple, afin que nul rayon du dehors ne se mêlât à la clarté des cierges et des torchères avec cristaux allumés partout.

Sur les tentures de velours noir, bordées d'argent et relevées d'hermine, qui entouraient le chœur et la nef, des palmes vertes alternent avec des cartouches en velours écarlates de la lettre V.

Au fond se détachait une immense tenture noire, coupée par une croix blanche.

À l'entrée du chœur se dressait un superbe catafalque à trois étages, recouvert d'un drap de velours noir pointillé d'argent, qui disparaissait sous les bouquets et les couronnes. Des statues représentant la Foi, l'Espérance, la Charité, étaient disposées autour du catafalque; des torchères projetaient leurs flammes vertes.

Au-dessus du catafalque, un baldaquin descendait de la voûte de l'église en laissant tomber des écharpes garnies d'hermine sur les pilastres de la nef.

La voûte de l'église était complètement cachée par un plafond étoilé, et les frises garnies de draperies frangées d'argent sur des fonds également imprimés d'argent.

La famille occupait des places réservées en avant du catafalque.

Les assistants se dirigèrent vers les sièges qui leur avaient été réservés.

La foule était composée de toutes les notabilités politiques, littéraires et artistiques de Paris.

M. Lassalle, de l'Opéra, a entonné un *Pie Jesu*, et M. Furst, de l'Opéra-Comique, a chanté un fragment de *Stradella*, — du plus imposant effet.

M. Quesne a joué un solo de violon.

La maîtrise a exécuté le dernier chœur du *Libera*.

Après la cérémonie funèbre, le corps a été transporté au cimetière d'Auteuil, par les rues de la Pompe, de Boulaivilliers, de la Fontaine et de Michel-Ange.

Le cortège était formé dans l'ordre suivant: la rédaction tout entière du *Figaro*; l'administration du journal; les ouvriers typographes; les pieux; les porteurs; les invités de la presse; les 250 enfants de l'orphelinat de l'abbé Roussel, auquel le défunt a donné mille preuves de son inépuisable charité; une délégation de la Société des pauvres de Clignancourt; une délégation de

dix membres de la Société municipale de secours mutuels du XVI<sup>e</sup> arrondissement (quartier de Passy-Auteuil), société dont M. de Villemessant était membre honoraire; à sa tête se trouvait son président, M. Davrillé des Essards.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Lesseps, Haussmann, Halanzier, Comte, Lachaud et l'abbé Roussel.

Après que le corps eut été déposé dans le caveau, M. Magnard a pris la parole pour dire un dernier adieu, au nom de la rédaction du *Figaro*, au maître bien-aimé qu'elle a perdu. Il a fait connaître, en quelques mots, que c'était par respect pour les dernières volontés de M. de Villemessant qu'aucun discours n'était prononcé sur sa tombe. C'est en son nom, au nom de la famille, des collaborateurs, de tous les amis du mort que M. Magnard a fait à M. de Villemessant les adieux les plus touchants.

La plus profonde émotion se peignait sur les visages de tous les nombreux assistants de cette triste cérémonie.

### Etranger.

Il est inutile d'insister sur la gravité de la situation en Russie. Nous nous bornons à enregistrer les faits qui sont assez significatifs et démontrent chaque jour les progrès faits par la secte odieuse des nihilistes.

Aujourd'hui, ce n'est pas un assassinat que nous avons à signaler, mais une véritable émeute accompagnée de pillage. Voici, à ce sujet, la dépêche de l'Agence Havas:

« Saint-Petersbourg, 19 avril.

Le *Messenger du gouvernement* annonce que des troubles se sont produits le 14, à Rostoff, sur le Don, vers six heures du soir.

Les désordres auxquels s'est livrée la foule ameutée ont pris des proportions telles que les moyens d'action dont dispose la police locale n'ont pas suffi et qu'il a fallu requérir l'appui des troupes.

Cent soixante Cosaques venus de Novitcherkask, les troupes de Taganrog et la police de Rostoff sont parvenues à réprimer l'émeute vers quatre heures du matin.

Le 15, le calme était entièrement rétabli.

Les émeutiers ont pillé et détruit les maisons du chef de la police et des surveillants du district et de la ville.

Ils ont anéanti tous les papiers de la direction de la police et de deux bureaux de police secondaires. On a pris des mesures pour faire une enquête immédiate sur cet événement, pour maintenir la tranquillité et pour prévenir de nouveaux troubles.

Le ministre de l'intérieur a envoyé à Rostoff le directeur de police et conseiller intime Kassagowski.

Il est bon de remarquer que cette émeute à Rostoff a éclaté le 14 avril, c'est-à-dire le même jour où Solowieff attentait à la vie de l'empereur Alexandre.

Il y a là une singulière coïncidence, et l'on serait en droit d'en conclure qu'une vaste conspiration existait et attendait pour éclater la nouvelle de la mort violente du czar. Le soin qu'ont eu les émeutiers de se ruer sur la police et d'en détruire tous les papiers établit d'ailleurs l'intérêt qu'il y avait pour eux d'anéantir toutes les preuves qui pouvaient mettre sur les traces des coupables et démontrer les liens d'affiliation. Leur action a été d'autant plus rapide que les troubles se sont produits pendant la nuit. A la faveur de l'obscurité et avec un plan bien arrêté d'avance, ils ont pu rapidement détruire tous les dossiers de la police. Ce n'est qu'au point du jour que l'arrivée des troupes a mis fin au pillage.

Maintenant, après l'ukase de l'empereur qui vient d'être promulgué, l'autorité militaire va être seule investie des pleins pouvoirs; les émeutiers seront justiciables des conseils de guerre, qui en auront vite raison.

ANGLETERRE. — Plusieurs grèves ont éclaté dans le nord de l'Angleterre. Celle des mineurs de Durham devient une affaire colossale. Les grévistes cherchent à fraterniser avec les volontaires. Ils chantent la *Marseillaise* du soir au matin. Comme la caricature se mêle toujours aux manifestations anglaises, les plus avancés, les plus radicaux s'ornent la tête, les uns du bonnet phrygien, les autres du fez turc. Cette grève est d'autant plus sérieuse que les mineurs ont mille fois rais-

son de résister à une réduction de 30 pour cent sur les salaires.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin à la *Gazette de Cologne*:

« La nouvelle envoyée de Vienne au *Times*, d'après laquelle la Russie aurait déclaré que l'évacuation de la Roumélie orientale serait terminée à la fin de mai, s'accorde avec nos renseignements.

Les projets des panslavistes auraient, par conséquent, échoué.

Mais la nouvelle, du même journal, d'après laquelle la Russie aurait déclaré laisser aux autres puissances la responsabilité des conséquences de l'évacuation, est au contraire peu croyable.

On dit, en effet, que la Russie, loin de faire une pareille déclaration, se serait engagée à maintenir l'ordre dans le cas où les troupes turques n'occuperaient pas tout de suite le pays.

M. de Bismark a déclaré au directeur de la police que tous les sujets russes résidant en Allemagne devaient être sommés de communiquer leurs papiers au chef de chaque police locale. Le chancelier croit que le siège général de l'Internationale est en Suisse et non pas à Berlin ou à Saint-Petersbourg.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople:

Les nouvelles du coup d'Etat du vice-roi d'Egypte ont exaspéré la Porte. Les décisions prises au séraskiérat sont des plus graves; elles se résument en ces mots: se soumettre ou se démettre, et, en cas de résistance, envoyer de bons cuirassés turcs pour revendiquer les droits de suzeraineté de la Sublime-Porte.

Mais ce n'est pas de ce côté qu'est le danger de la situation. On a ici, dans les hautes sphères, la conviction que le khédivé ne s'est décidé à son coup d'Etat qu'à la suite d'encouragements qui lui ont été donnés par certains consuls étrangers.

L'âme de ce petit complot est, affirme-t-on, le consul d'Italie qui serait, en sous-main, soutenu par le consul d'Allemagne.

Que l'on y prenne garde cependant; si c'est sur de tels alliés que compte le khédivé, il se trompe. Avant qu'Italie, voire même l'Allemagne, aient eu le temps de venir à son secours, l'Angleterre aura déjà bloqué la côte, afin d'empêcher tout pavillon étranger d'y venir flotter.

Chose plus grave encore: le bruit a couru à la Porte que l'Italie et l'Allemagne avaient provoqué cet incident au Caire pour faire une diversion à la question d'Orient en la divisant en deux: occuper au Caire la France et l'Angleterre, et laisser ainsi seule la Turquie aux prises avec les Russes à Constantinople.

Erreur d'autant plus grande que toute la flotte anglaise, qui occupait Bésika et qui s'était dispersée depuis huit jours, a reçu l'ordre de se réunir à nouveau sous le pavillon de l'amiral Hornby, au Pirée, prête à entrer aux îles des Princes au premier signal.

### Chronique militaire.

LES VOLONTAIRES D'UN AN.

Le ministre de la guerre a décidé que les formalités et les opérations relatives au volontariat d'un an, pendant l'année 1879, s'effectueraient aux dates indiquées ci-après:

Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, sont dans l'intention de profiter du bénéfice du volontariat, devront déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager. Ce dépôt devra être effectué le 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 1879. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1879, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

L'obligation du dépôt de la demande, dans le délai ci-dessus spécifié, est la même:

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'art. 53 de la loi du 27 juillet 1872 (bacheliers ou élèves des écoles mentionnées dans la loi);

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'art. 54 de la même loi;

Enfin, pour ceux qui, ayant été refusés

pour cause d'inaptitude physique lorsqu'ils s'étaient présentés pour contracter l'engagement conditionnel dans l'année qui a précédé celle de leur tirage au sort, ont été depuis reconnus propres au service, par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Les examens prescrits par l'art. 54 de la loi du 27 juillet 1872 auront lieu du 15 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 26 octobre au 5 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre.

Les réservistes. — M. le ministre de la guerre vient, par une circulaire, de régler d'une manière définitive la situation des hommes ayant quitté le service actif pendant l'année qui précède la convocation des réservistes, pour une période d'instruction.

Jusqu'à présent les hommes de la réserve appartenant à certaines armes étant appelés les uns au printemps, d'autres à l'automne, des doutes se sont élevés sur les mesures à prendre au point de vue de la dispense de la période d'exercices, à l'égard de ceux de ces hommes engagés volontaires qui, entrés au service pendant le second semestre d'une année, n'ont point bénéficié des renvois par anticipation.

Dans le but de régler ce point important, M. le ministre de la guerre a décidé qu'il serait substitué à l'instruction du 15 juillet 1878 la rédaction suivante:

« Les hommes ayant quitté le service actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui précède celle pendant laquelle a lieu la convocation.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La journée d'hier a été magnifique; nous avons eu soleil et brise douce; mais à partir de 8 heures 1/2 du soir, la pluie a commencé à tomber et n'a point cessé depuis.

Au moment où nous mettons sous presse (midi), rien ne fait supposer un changement. La Loire est à 3<sup>m</sup> 80.

Hier soir, le sieur Vrain, menuisier à Saurmor, a été trouvé presque sans connaissance sur la route de Doué, entre les Petits-Cabrets et Preslé.

Ramené aussitôt à Saurmor et conduit à l'hôpital, il n'a pas tardé à succomber.

Que s'est-il passé? on l'ignore. Vrain n'ayant pas recouvert connaissance ni prononcé aucune parole. Il ramenait de Doué une charretée de blé. Son cheval et sa voiture ont pas encore été retrouvés.

L'idée de crime n'est pas supposable. Vrain avait sur lui sa montre et l'argent qu'il avait touché.

Vendredi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le bois de Bournan. Il a été éteint aussitôt et la perte est peu considérable.

On suppose qu'il est dû à l'imprudence de quelque fumeur.

LA CAVALCADE DE DOUÉ.

Hier, la jolie petite ville de Doué-la-Fontaine offrait un aspect inaccoutumé. Des avant midi, les populations des environs commençaient à sillonner ses principales rues, et bientôt les étrangers affluaient, soit par la ligne de fer d'Angers et Montreuil, soit par des voitures particulières.

Au moment où la cavalcade, partie du boulevard de la gare, arrivait dans l'intérieur de la ville, la circulation y était devenue très-difficile.

Cette fête de charité, favorisée par un temps superbe, a dépassé les espérances. Le cortège était nombreux et brillant, les costumes riches, variés et d'une grande fraîcheur, les chars magnifiques; voilà ce que chacun a pu constater. Ce résultat fait le plus grand honneur aux organisateurs de la cavalcade et aux jeunes gens qui y ont pris part.

Nous y reviendrons.

Le Champ-de-Foire était rempli de spectacles, jeux de toutes sortes et marchands forains qui attiraient les curieux.

Le soir, à 8 heures, a eu lieu le feu d'artifice; puis, à peine la dernière pièce était-elle terminée, que la pluie commençait et obligeait la foule à chercher un abri ou à reprendre le chemin de fer.



